

CONSEIL COMMUNAL DU 24 MAI 2007

Séance Publique

Point n°2 : Plan communal pour l'emploi – Reconduction pour l'année 2007

Le Conseil a sollicité l'aide accordée par le Gouvernement wallon dans le cadre du Plan Communal pour l'Emploi, pour l'année 2007.

Point n°3 : Bail emphytéotique Commune d'Eghezée / Asbl « Jours heureux » Approbation des termes de la convention sous seing privé à conclure avec l'Asbl « Jours heureux » pour la cession du bail emphytéotique

Le conseil a marqué son accord sur l'apport par l'ASBL « Jours Heureux » à une ASBL à constituer, de son patrimoine immobilier dont le bail emphytéotique portant sur une parcelle sise à Longchamps.

Point n°4 : Intercommunale IDEFIN - Centralisation des achats d'électricité et de gaz – Approbation des termes de la convention réglant les modalités pratiques du processus de centralisation

Le conseil a adopté la convention dont la finalité est de régler les modalités de l'intervention financière de la commune dans les frais d'étude exposés par l'intercommunale IDEFIN pour la mise en place du processus de centralisation.

Point n°5 : SWDE

a) Désignation d'un représentant de la commune au conseil d'exploitation de la succursale Meuse Aval

Le Conseil a désigné monsieur Dominique Van Roy comme représentant de la commune d'Eghezée au conseil d'exploitation de la succursale Meuse Aval de la Société wallonne des eaux.

b) Désignation d'un représentant du conseil communal à la Société Wallonne Des Eaux (SWDE).

Le Conseil a désigné monsieur Dominique Van Roy en qualité de représentant du conseil communal aux assemblées générales de la SWDE jusqu'au renouvellement intégral du conseil communal.

Point n°6 : Intercommunales - Assemblées générales du 1^{er} semestre 2007 – Décision

a) Assemblée Générale du 19 juin 2007 de la société intercommunale BEP.

Conformément aux dispositions relatives aux intercommunales wallonnes reprises à l'article L1522-2 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale du 28 novembre 2006 ;
- à l'unanimité, d'approuver les bilan et comptes pour l'exercice comptable 2006
- à l'unanimité, d'approuver la modification budgétaire ;
- à l'unanimité, d'approuver le contenu minimum du règlement d'ordre intérieur des organes de gestion, ainsi que des règles d'éthique et de déontologie ;
- à l'unanimité, de marquer son accord sur les candidats proposés au poste d'administrateurs ;
- à l'unanimité, de donner décharge aux administrateurs ;
- à l'unanimité, de donner décharge aux commissaires ;
- à l'unanimité, de donner décharge au commissaire réviseur ;

et de charger les délégués à l'assemblée générale du 19 juin 2007 de se conformer à la volonté exprimée par le conseil communal en sa séance du 24 mai 2007 ;

b) Assemblée Générale du 19 juin 2007 de la société intercommunale BEP expansion économique

Conformément aux dispositions relatives aux intercommunales wallonnes reprises à l'article L1522-2 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale du 28 novembre 2006.
- à l'unanimité, d'approuver les bilan et comptes pour l'exercice comptable 2006.
- à l'unanimité, d'approuver la modification budgétaire.
- à l'unanimité, d'approuver le contenu minimum du règlement d'ordre intérieur des organes de gestion, ainsi que les règles d'éthique et de déontologie.
- à l'unanimité, de marquer son accord sur les candidats proposés au poste d'administrateurs.
- à l'unanimité, de donner décharge aux Administrateurs.
- à l'unanimité, de donner décharge aux Commissaires.
- à l'unanimité, de donner décharge au Commissaire Réviseur.

et de charger les délégués à l'assemblée générale du 19 juin 2007 de se conformer à la volonté exprimée par le conseil communal en sa séance du 24 mai 2007.

c) Assemblée Générale du 19 juin 2007 de la société intercommunale BEP-Environnement

Conformément aux dispositions relatives aux intercommunales wallonnes reprises à l'article L1522-2 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale du 28 novembre 2006.
- à l'unanimité, d'approuver le bilan et les comptes pour l'exercice comptable 2006.
- à l'unanimité, d'approuver le contenu minimal des règlements d'ordre intérieur des organes de gestion, ainsi que les règles de déontologie et d'éthique.
- à l'unanimité, de marquer son accord sur la composition proposée du conseil d'administration de l'intercommunale.
- à l'unanimité, de donner décharge aux administrateurs.
- à l'unanimité, de donner décharge aux commissaires aux comptes
- à l'unanimité, de donner décharge au commissaire réviseur.

et de charger les délégués à l'assemblée générale du 19 juin 2007 de se conformer à la volonté exprimée par le conseil communal en sa séance du 24 mai 2007.

d) Assemblée générale du 27 juin 2007 de l'intercommunale IMAJE

Conformément aux dispositions relatives aux intercommunales wallonnes reprises à l'article L1522-2 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Conseil a décidé :

- d'approuver, à l'unanimité, les bilan et comptes pour l'exercice comptable 2006 ;
- de donner, à l'unanimité, décharge aux administrateurs ;
- de donner, à l'unanimité, décharge aux commissaires aux comptes ;
- d'approuver, à l'unanimité, les démissions et affiliation telles que proposées ;
- d'approuver, à l'unanimité, les modifications statutaires telles que présentées ;
- de marquer son accord, à l'unanimité, sur la composition projetée du conseil d'administration.

et de charger les délégués à l'assemblée générale du 27 juin 2007 de se conformer à la volonté exprimée par le conseil communal

e) Assemblée générale statutaire du 20 juin 2007 de la société Intercommunale Namuroises de Services Publics. (INASEP)

Conformément aux dispositions relatives aux intercommunales wallonnes reprises à l'article L1522-2 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Conseil a décidé :

- à l'unanimité, d'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2006.
- à l'unanimité, d'approuver les bilan et comptes de résultats de l'exercice comptable 2006.
- à l'unanimité, de donner décharge aux Administrateurs.
- à l'unanimité, de donner décharge au Commissaire réviseur.
- à l'unanimité, d'approuver la modification des statuts organiques de l'Intercommunale.
- à l'unanimité, de marquer son accord sur le renouvellement des instances de l'INASEP, à savoir :
 - ⇒ le Conseil d'Administration ;
 - ⇒ le Collège des contrôleurs aux comptes ;
 - ⇒ le Comité de rémunération ;
 - ⇒ le Comité de contrôle du Bureau d'études ;
 - ⇒ les Comités de contrôle de distribution d'eau.
- à l'unanimité, d'approuver les règlements d'ordre intérieur du Conseil d'Administration, du Comité de gestion et du Comité de rémunération.

et de charger les délégués à l'assemblée générale du 20 juin 2007 de se conformer à la volonté exprimée par le conseil communal en sa séance du 24 mai 2007.

f) Retrait de la désignation d'un représentant du conseil communal aux assemblées générales de la sclr « La Joie du Foyer ».

Le Conseil a décidé de retirer la désignation d'un représentant du conseil communal aux assemblées générales de la sclr « La Joie du Foyer » désigné de façon excédentaire en décembre 2006.

g) Retrait de la désignation d'un administrateur à la sclr « La Joie du Foyer ».

Le Conseil a décidé de retirer la désignation d'un administrateur au conseil d'administration de la sclr « La Joie du Foyer » désigné de façon excédentaire en décembre 2006.

Point n°7 : Enseignement fondamental communal

Création d'un demi emploi d'instituteur(trice) maternel(le) à l'implantation scolaire de Tavieres à partir du 30/04/2007 – Ratification

Le Conseil a ratifié la décision prise par le collège communal du 08 mai 2007 décidant l'ouverture d'une demi classe maternelle à l'implantation scolaire de Tavieres à partir du 30/04/2007.

Point n°8 : Enseignement fondamental communal

Déclaration de vacance d'emploi en vue de la nomination définitive

Le Conseil a déclaré vacant à l'Ecole Fondamentale Communale d'Eghezée pour l'année scolaire 2007/2008 :

- un emploi d'instituteur(trice) primaire, à raison de 14 périodes par semaine.

Point n°9 : Stages communaux été 2007 – Programmation et organisation

Le Conseil a arrêté l'organisation des stages communaux été 2007 comme suit :

- Plaines de vacances à Eghezée

activités plastiques, sportives et ludiques, excursions, découverte du milieu, journées pédagogiques,

...

- période : 9 semaines (du 02/07/07 au 31/08/07 – sauf week-ends et 15/08/07)

- durée : activités plaines de 8h30 à 16h30 / garderies gratuites de 7h à 8h30 et de 16h30 à 18h

- lieu : Institut Henri Maus – Site Yannick Leroy – chaussée de Louvain 92 – 5310 Eghezée

location salle de gym, préau fermé, classes, aires de sports extérieures : 1.000 € pour les 9 semaines
nettoyage non compris

- inscriptions : Maximum 4 semaines / enfant (âgé entre 4 et 13 ans)

- Stage benjamin pompier-secouriste

formation pompier assurée par 1 membre du Service Incendie d'Eghezée – cours de secourisme assurée par 1 formateur de la Croix Rouge – brevet de benjamin secouriste délivré à chaque participant par la Croix Rouge à l'issue du stage

- période : du 02 au 06/07/07

- durée et lieu : de 9h à 16h à l'Arsenal des Pompiers d'Eghezée – chaussée de Namur 28, Eghezée

- inscriptions : Maximum 12 enfants âgés de 11 à 12 ans / semaine

- Stage nature

approche et observation de la nature (jeu des traces - analyse de l'arbre - le cycle de l'eau -

fabrication d'insectes après observation – excursions - ...)

- période : du 09 au 13/07 et du 16/07 au 20/07

- durée : de 8h30 à 16h30 / garderies gratuites à l'Institut Henri Maus de 7h à 8h30 et de 16h30 à 18h

- lieu : Presbytère de Mehaigne – place de Mehaigne à Mehaigne

- inscriptions : Maximum 25 enfants âgés de 7 à 13 ans

- Stage sports

initiation à divers sports (escalade – sports sur piste d'athlétisme – arts martiaux – nages – sports en salle – vélo - ...)

- période : du 06 au 10/08 et du 13 au 17/08

- durée : de 8h30 à 16h30 / garderies gratuites à l'Institut Henri Maus de 7h à 8h30 et de 16h30 à 18h

- lieu : Centre sportif d'Eghezée – rue de la Gare 5 à Eghezée
- inscriptions : Maximum 40 enfants âgés de 6 à 13 ans
- Stage différencié
activités avec la personne handicapée (approche du cheval et du poney – piscine – musique – peinture – ...)
- période : du 09 au 13/07
- durée : de 8h30 à 16h30 / garderies gratuites à Terre Franche de 7h à 8h30 et de 16h30 à 18h
- lieu : Terre Franche – chaussée de Namur 53 à Eghezée
- inscriptions : Maximum 8 participants
- Cours de rattrapage : niveau primaire : sur toutes les matières / niveau secondaire : néerlandais ou anglais
- période : du 20 au 24/08/07
- durée et lieu : de 9h à 12h à l'Institut Henri Maus – chaussée de Louvain 92 – 5310 Eghezée
- inscriptions : Maximum 6 enfants par catégorie / semaine

Point n°10 : Stages communaux été 2007 – Fixation des droits d'inscription

Le Conseil a fixé les droits d'inscription aux stages communaux été 2007 comme suit :

Stages	Droits d'inscription par semaine	
	(1) par enfant	(2) par enfant inscrit par le service social du CPAS
Plaines de vacances à Eghezée	35,00 € 28,00 € du 13 au 17/08/07	17,50 € 14,00 € du 13 au 17/08/07
Stage benjamin pompier-secouriste	35,00 €	17,50 €
Stage nature	60,00 €	30,00 €
Stage sports	60,00 € 48,00 € du 13 au 17/08/07	30,00 € 24,00 € du 13 au 17/08/07
Stage différencié	60 €	30 €
Cours de rattrapage	35,00 €	17,50 €

Dans le cas où le CPAS d'Eghezée obtient pour 2007 des subsides alloués en vue de permettre l'épanouissement social et culturel de ses bénéficiaires, le remboursement de la différence entre le tarif (1) et le tarif (2) lui sera réclamé pour tous les enfants inscrits par son service social.

Point n°11 : Stages communaux été 2007 – Engagement de personnel d'encadrement et fixation des traitements

Le Conseil a fixé les normes d'encadrement et les traitements du personnel d'encadrement des stages communaux été 2007 comme suit :

Plaines de vacances à Eghezée

Encadrement : 1 superviseur qualifié / semaine (enseignant ou directeur de centre de vacances ou diplômé d'école de monitorat reconnue par la Communauté française), possédant véhicule et permis de conduire, engagé sous contrat d'occupation d'étudiant ou sous contrat de travail d'employé à durée déterminée pour des prestations de 8 heures par jour avec une rémunération horaire brute de 11,20 €.

Plaines : 8 moniteurs / semaine, stagiaires ou diplômés d'école de monitorat agréée par la Communauté française, engagés sous contrat d'occupation d'étudiant pour des prestations de 8 heures par jour avec une rémunération horaire brute de 6,00€.

Garderies :

a) 1 moniteur / semaine, enseignant ou stagiaire ou diplômé d'école de monitorat agréée par la Communauté française, engagé sous contrat d'occupation d'étudiant ou sous contrat de travail d'employé à durée déterminée pour des prestations de 3 heures par jour avec une rémunération horaire brute de 6,00€ ;

b) 1 moniteur de 7h à 9h et de 16h à 18h, à savoir 4h par jour, durant les semaines du 09 au 13/07 et du 16 au 20/07, enseignant ou stagiaire ou diplômé d'école de monitorat agréée par la Communauté française, engagé sous contrat d'occupation d'étudiant ou sous contrat de travail d'employé à durée déterminée pour des prestations de 4 heures par jour avec une rémunération horaire brute de 6,00€

c) 1 moniteur de 7h à 9h30, de 12h à 13h30 et de 16h00 à 18h, à savoir 6h par jour, durant les semaines du 02 au 06/07, du 06 au 10/08, du 13/08 au 17/08, du 20/08 au 24/08 et du 27/08 au 31/08, enseignant ou stagiaire ou diplômé d'école de monitorat agréée par la Communauté française, engagé sous contrat d'occupation d'étudiant ou sous contrat de travail d'employé à durée déterminée pour des prestations de 6 heures par jour avec une rémunération horaire brute de 6,00€ ;

Stage benjamin pompier

1 membre du personnel du Service Incendie d'Eghezée rémunéré par la Commune au même taux que des heures d'exercices à raison de 3 heures par jour pour le stage pompier, pour autant que ces prestations ne coïncident pas avec des heures de service rémunérées.

Stage nature

Encadrement :

2 superviseurs qualifiés / semaine (enseignant ou directeur de centre de vacances ou diplômé d'école de monitorat reconnue par la Communauté française), possédant véhicule et permis de conduire, engagé sous contrat d'occupation d'étudiant ou sous contrat de travail d'employé à durée déterminée pour des prestations de 8 heures par jour avec une rémunération horaire brute de 11,20 €

Stage sports

Encadrement :

a) 1 superviseur qualifié / semaine (enseignant ou directeur de centre de vacances ou diplômé d'école de monitorat reconnue par la Communauté française), possédant véhicule et permis de conduire, engagé sous contrat d'occupation d'étudiant ou sous contrat de travail d'employé à durée déterminée pour des prestations de 8 heures par jour avec une rémunération horaire brute de 11,20 € ;

b) 2 moniteurs / semaine, stagiaires ou diplômés d'école de monitorat agréée par la Communauté française, engagés sous contrat d'occupation d'étudiant pour des prestations de 8 heures par jour avec une rémunération horaire brute de 6,00€

Stage différencié :

6 animateurs stagiaires ou diplômés d'école de monitorat agréée par la Communauté française, engagés sous contrat d'occupation d'étudiant pour des prestations de 8 heures par jour avec une rémunération horaire brute de 6,00€

Cours de rattrapage

1 instituteur primaire et 2 régents en langues germaniques diplômés d'école normale et engagés sous contrat d'occupation d'étudiant ou sous contrat de travail d'employé à durée déterminée pour des prestations de 3 heures par jours avec une rémunération horaire brute de 11,20€

Point n°12 : Budget communal de l'exercice 2007 - Décision du collège provincial - Communication

Le Conseil a pris connaissance de la décision du collège provincial du 19/04/2007 de réformer le budget communal de l'exercice 2007 comme suit :

▪ Service ordinaire

1. Total des recettes : 12.795.906,93 €

Modifications :

Article 040/373-01 fixé à 167.952,73 € au lieu de 167.324,24 € soit 628,49 € en plus

Nouveau total des recettes : 12.796.535,42 €

2. Total des dépenses : 11.795.663,11 €

Modifications :

Article 33003/435-01 fixé à 853.467,93 € au lieu de 853.467,94 € soit 0,01 € en moins

Article 831/435-01 fixé à 1.109.299,64 € au lieu de 1.109.299,00 € soit 0,64 € en plus

Nouveau total des dépenses : 11.795.663,74 €

3. Récapitulation :

Recettes : 12.796.535,42 €

Dépenses : 11.795.663,74 €

Boni :

1.000.871,68 €

Point n°13 : Constitution d'une commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité

Le Conseil a décidé de constituer une commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de mobilité.

Le Collège communal a été chargé de lancer un appel public aux candidats dans le mois de cette décision de la manière visée aux articles 7§3 et 251 du CWATUP.

Point n°14 : Programme Triennal 2007–2009 – Approbation

Le Programme Triennal Complet des travaux pour la période s'étendant du 01 janvier 2007 au 31 décembre 2009 est approuvé tel que décrit ci-après :

Année	Priorité	Libellé de l'investissement	
2007	1	Aménagement de convivialité de deux places à Leuze (Programme Triennal Partiel)	
	2	Création d'une piste cyclable en site propre rue Sainte-Anne à Longchamps (Travaux de sécurité)	
	3	Amélioration de la route de Cognelée à Warêt-la-Chaussée	
2008	1	Amélioration de la rue des Keutures à Leuze	
	2	Aménagement de sécurité – 1 ^{ère} Phase – Création de trottoirs à Leuze, rue des Bruyères	
2009	1	Aménagement de sécurité – 2 ^{ème} Phase – Création de trottoirs à Longchamps, de la rue de la Terre Franche à la Rue Sainte-Anne	
	2	Aménagement de sécurité – 2 ^{ème} Phase – Création de trottoirs à Leuze, Tronçon de la rue Sainte-Anne à la rue de la Poste	
		TOTAL	

Point n°15 : Travaux de contrebutage de la rue Saint-Donat à Warêt-la-Chaussée
Approbation du projet, du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché

Le Conseil a approuvé le projet, a fixé comme mode de passation du marché, la procédure négociée sans publicité et a approuvé le cahier des charges applicable au marché.

Point n°16 : Travaux de remplacement du paratonnerre de l'église Saint Jean-Baptiste de Branchon - Approbation du projet, du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché

Le Conseil a approuvé le projet, a fixé comme mode de passation du marché, la procédure négociée sans publicité et a approuvé le cahier des charges applicable au marché.

Point n°17 : Travaux de réfection du pied du clocher de l'église de Les Boscailles
Approbation du projet, du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché

Le Conseil a approuvé le projet, a fixé comme mode de passation du marché, la procédure négociée sans publicité et a approuvé le cahier des charges applicable au marché.

Point n°18 : Travaux de remplacement des châssis à l'école communale de Warêt-la-Chaussée - Approbation du projet, du cahier spécial des charges, fixation du mode de passation du marché et demande de subsides

Le Conseil a approuvé le projet, a fixé comme mode de passation du marché, la procédure négociée sans publicité et a approuvé le cahier des charges applicable au marché.

Point n°19 : Acquisition d'une tondeuse auto-tractée destinée au Service Voirie - Approbation du projet, du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché

Le Conseil a approuvé le projet, a fixé comme mode de passation du marché, la procédure négociée sans publicité et a approuvé le cahier des charges applicable au marché.

Point n°20 : Acquisition d'une tête de coupe pour la débrouailleuse du tracteur Lamborghini du Service Voirie Approbation du projet, du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché

Le Conseil a approuvé le projet, a fixé comme mode de passation du marché, la procédure négociée sans publicité et a approuvé le cahier des charges applicable au marché.

Point n°21 : Acquisition d'un conteneur pour le camion du Service Voirie Approbation du projet, du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché

Le Conseil a approuvé le projet, a fixé comme mode de passation du marché, la procédure négociée sans publicité et a approuvé le cahier des charges applicable au marché.

Point n°22 : Aliénation d'une parcelle de terrain communal à Warêt-la-Chaussée, route de Cognelée - Décision et fixation des conditions de la vente

Le Conseil a décidé de procéder à la vente de gré à gré d'une parcelle de terrain communal sise à 5310 Warêt-la-Chaussée, Route de Cognelée pour une contenance de 1 are 50 centiares.

Point n°23 : Fabrique d'église de Liernu – Budget 2007 – Avis

Le conseil a émis un avis favorable à l'approbation de ce budget par le Collège provincial sous réserve de rectifier le résultat présumé suivant le budget 2006 approuvé, de réduire au montant de 670,73 € le crédit inscrit à l'art 33 'entretien et réparation des cloches' et de réduire au montant de 974,00 € le crédit inscrit à l'art 35 'entretien et réparation 'autres'

Point n°24 : Procès-verbal de la situation de caisse du receveur pour les 3^e et 4^e trimestres 2006 – Communication

Le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la vérification de la caisse du receveur pour le 3^{ème} et le 4^{ème} trimestre de l'exercice 2006 effectuée le 7 mai 2007 par M Etienne LOUESSE, Echevin des finances et qui n'ont fait l'objet d'aucune remarque.